

POLE AFFAIRES SCOLAIRES ET ACTION EDUCATIVE

Service Action Educative et Périscolaire

N/Réf. à rappeler :

LJ/ELe

METZ, LE 27 JANVIER 2011

30

**RAPPORT
AU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : ADHESION AU RESEAU FRANÇAIS DES VILLES EDUCATRICES

Dans le cadre du développement de sa politique éducative locale, la Ville de Metz souhaite adhérer au Réseau Français des Villes Educatrices qui regroupe aujourd’hui une cinquantaine de Villes sur l’ensemble du territoire et dont les objectifs sont les suivants :

- Echanger des informations
- Confronter des expériences
- Organiser des rencontres régulières afin de développer de nouveaux liens et de débattre sur tout sujet s’inscrivant dans les orientations définies par la Charte des Villes Educatrices.
- Développer une capacité collective à s’exprimer sur des orientations ou décisions nationales

A titre d’information, le montant de cette adhésion s’élève à 715€ pour l’année 2011.

La motion suivante est soumise à l’approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : Adhésion au Réseau Français des Villes Educatrices

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU les statuts de l'association « Réseau Français des Villes Educatrices »,

CONSIDERANT la volonté Municipale de développer une politique éducative locale

CONSIDERANT l'intérêt d'échanger avec d'autres Villes sur la mise en place de projets en faveur de la jeunesse

APPROUVE les statuts de l'association « Réseau Français des Villes Educatrices »

DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2011 à l'association « Réseau Français des Villes Educatrices » et d'acquitter chaque année la cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels se rapportant à cette opération.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire
L'Adjointe Déléguee

Danielle BORI